

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 236

**Artikel:** Bis repetita...  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027808>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bis repetita...

Pendant la Seconde guerre mondiale, le Dr Elmar Michel, fonctionnaire au ministère de l'Economie du Reich, a occupé au Majestic une place en vue. D'abord celle de directeur de la section économique dans l'administration civile de l'occupant en France. Puis, en 1942, de chef de cet état-major civil, de collaborateur direct du « Militärbefehlshaber in Frankreich », la plus haute autorité d'occupation sur place. A ce titre, les Français ont eu le plaisir de le retrouver dans le film « Le chagrin et la Pitié », où il apportait son témoignage sur ces temps cruels.

Les spectateurs ont pu également apprécier la reconversion qu'a réussie le Dr Elmar Michel après la défaite du III<sup>e</sup> Reich, en devenant directeur du groupe Salamander, l'une des puissances dans le monde de la chaussure. A-t-il mis sa parfaite connaissance de la France à

profit dans les nouvelles fonctions qu'il occupait à l'époque où le film fut tourné ? C'est ce que pourraient se demander les ouvriers de la chaussure mis à pied à Romans, il y a quelques semaines, par suite du rachat de leur usine par Salamander, et de la rationalisation décrétée par les dirigeants du groupe.

« Nous disons donc, écrit Clausewitz, que la guerre n'appartient pas au domaine des arts et des sciences, mais à celui de l'existence sociale. Elle est un conflit de grands intérêts réglé par le sang, et c'est seulement en cela qu'elle diffère des autres conflits. Il vaudrait mieux la comparer plutôt qu'à un art quelconque, au commerce, qui est aussi un conflit d'intérêts et d'activités humaines ; et elle ressemble encore plus à la politique, qui peut être considérée à son tour, du moins en partie, comme une sorte de commerce sur une grande échelle... »

## Quelle union pour la gauche ?

Depuis quelques années, à l'occasion des élections, des contacts sont établis en Suisse romande entre socialistes et communistes. Lors des dernières élections municipales genevoises, les partis de gauche ont présenté des candidats communs à l'exécutif. En 1971 l'appareillement avec les socialistes a permis au Parti du travail de conquérir un troisième siège genevois au Conseil national. Lors des mêmes élections le candidat unique de la gauche a manqué de peu le deuxième siège vaudois au Conseil des Etats.

1973 est à nouveau une année électorale pour les cantons romands. Neuchâtel vient de renouveler son parlement et son gouvernement. Cet automne ce sera le tour de Vaud et de Genève. A nouveau remue-ménage à gauche : présentera-t-on un front commun ?

C'est aussi l'occasion pour la presse bourgeoise de mettre en garde les socialistes contre la tenta-

tion du « front populaire ». Et de rappeler les récentes élections françaises, l'échec du programme commun ; et d'avertir les socialistes, gentils démocrates pour l'occasion, du danger qu'ils courent en flirtant avec l'extrême-gauche. Touchant intérêt. Ecartons tout de suite les comparaisons avec la France qui ne prouvent qu'une ignorance crasse de la réalité politique suisse. Ou, ce qui est plus certain, une volonté délibérée d'encourager la confusion des esprits.

### L'enjeu de l'appareillement

L'appareillement est une pratique reconnue par les lois électorales. Les partis bourgeois n'ont pas manqué d'en faire un large usage. Que signifie-t-il ? Lors d'un scrutin selon le système proportionnel, la totalité des sièges n'est pas attribuée aux partis lors de la première répartition. L'appareillement entre deux ou plusieurs partis permet à ceux-ci de mettre en commun leurs suffrages

restants et de s'attribuer le siège non réparti. L'enjeu est en général assez mince. Sauf lorsqu'on peut s'attendre raisonnablement à un changement de majorité. Ainsi pour le législatif lausannois et peut-être le Grand Conseil genevois.

L'appareillement et les candidats communs ne sont pourtant pas les seuls modes d'action commune pour la gauche. Lors des dernières élections communales genevoises, socialistes et communistes avaient publié un catalogue de réalisations souhaitables : crèches, espaces verts, etc. On peut douter de la crédibilité d'une telle énumération, élaborée en hâte à la veille d'un scrutin.

En vue des élections cantonales genevoises de cet automne les mêmes partis ont élaboré une déclaration commune en onze points qui traite entre

## Centrales nucléaires : quand la démocratie devient un obstacle

L'installation de centrales nucléaires en Suisse révèle d'étranges procédés. Le 8 juillet les habitants d'Inwil, petite commune proche de Lucerne, décidaient par 292 voix contre 280, de transformer 39 hectares du territoire communal en zone industrielle. Par cette décision, ils donnaient le feu vert à la construction d'une ou deux — le nombre n'est pas encore fixé — centrales nucléaires. Décision irrévocable, puisque aucune autorité ne pourra plus refuser aux Forces motrices de la Suisse centrale les autorisations nécessaires si le projet respecte les lois et règlements en vigueur. Rien que de très normal dira-t-on, puisque le peuple a démocratiquement choisi.

Il est intéressant de regarder d'un peu plus près les conditions concrètes de ce choix.

En date du 28 juin les citoyens d'Inwil reçoivent un message du Conseil communal les informant que la votation aura lieu le 8 juillet,